



Instructions pour l'enrôlement 2015 (ETT)



Comme l'année dernière, les éleveurs devront simplement réviser leur inventaire et identifier quels seront les animaux à éliminer. Les femelles qui resteront

dans l'inventaire seront alors automatiquement enrôlées s'il n'y a pas de code de réforme. Ce changement servira à réduire le travail administratif par rapport à l'ETT et améliorer la compilation de toutes les données de nos éleveurs.

La nouveauté dans ce rapport a trait à la possibilité d'inscrire les données sur la gestation de la génisse. Toutes les génisses d'un an, qui ne sont pas éliminées (ne pas utiliser le code 109), apparaissent maintenant à la fin de la liste sur le formulaire d'enrôlement et les éleveurs qui désirent entrer les informations de la génisse peuvent simplement entrer son code de réforme ou bien le code de saillie et le résultat du test de gestation. Les génisses seront enrôlées d'après la liste des tarifs ci-jointe.

Comme auparavant, les éleveurs du programme ETT peuvent soumettre toute information, enregistrer et transférer les veaux nés pendant l'année de l'enrôlement. Les données complètes sur le troupeau seront soumises à travers le programme ETT et continueront d'être envoyées pour évaluation génétique et seront ainsi la force dominante du EPD pour la race Simmental.

Exemple:

DAM			BREEDING							
TATOUAGE NOM	# D'ENREGISTRE- MENT		# D'ENREGISTRE- MENT DU/DES TAUREAU(X)	AI/ NAT	DE	A		GEST.Y/N	CODE DE SAILLIE	CODE REJET
								DATE DE REJET		
ABC 123T	123456	1)	654321	EFG 456T	A	15/06		Y	100	1
SM COW 123T		2)	789101	JKL 789W	N	15/07	15/09			
								7 8 9		
								10		

DAM = FEMELLE

1. TATTOO, REGNUM, NAME = TATOUAGE, NO. D'ENREG., NOM

Cette partie est imprimée y compris le tatouage de la femelle, son numéro d'enregistrement et son nom avec code à barres. Les femelles sont par ordre de tatouage selon l'année de naissance. Si une femelle ne paraît pas sur une page, ajoutez-la tout simplement à la fin de votre liste.

BREEDING = SAILLIE

L'information sur les saillies de la femelle est utilisée pour fournir une façon objective de mesurer la productivité et déterminer la caractéristique de fertilité.

2. SIRE REG = NO. DU TAUREAU – Inscrivez le numéro d'enregistrement du taureau utilisé pour la saillie de la femelle.

3. SIRE TATTOO = SON TATOUAGE – Inscrivez le tatouage du taureau utilisé pour la saillie de la femelle.

4. AI/NAT = IA/NAT – Inscrivez **A** pour insémination artificielle ou **N** pour saillie naturelle.

5. FROM = DE – Inscrivez la date (**jour/mois/année**) d'IA, ou la date observée en pâturage, ou la date où vous avez mis le taureau en pâturage avec la femelle.

6. TO = À – Inscrivez la date (**jour/mois/année**) où vous avez retiré du pâturage, le taureau de service naturel.

7. FALL SPR F/S = AUTOMNE PRINTEMPS – Inscrivez **F** si la femelle vêle à l'automne. Si elle vêle au printemps, inscrivez **S** ou laissez la case vide.

7. PREG Y/N – Si la femelle a subi l'épreuve de grossesse et a été déclarée pleine, inscrivez **Y** pour oui. Si l'épreuve de grossesse révèle qu'elle est vide ou ouverte, inscrivez **N** pour non. Laissez la case vide s'il n'y a pas eu d'épreuve de grossesse.

8. BREEDING CODE – L'indicatif de reproduction approprié selon les numéros suivants:

- 100 Femelle exposée à un taureau naturel ou d'IA
- 101 Femelle qui a déjà vêlé
- 102 Femelle sans lait (a vêlé mais n'a pas sevré de veau)
- 103 Femelle qui a perdu son veau mais qui a allaité un veau adoptif
- 104 Femelle vide ou ouverte (n'a pas conçu)
- 105 Femelle utilisée comme donneuse d'embryons
- 106 Femelle utilisée comme porteuse d'embryon
- 107 Femelle non exposée à un taureau
- 108 Femelle qui a avorté ou a perdu son veau avant la date prévue du vêlage
- 109 Femelle saillie pour fins commerciales – **Pas un code de rejet/réforme**

Indicatifs de rejet /réforme

- 202 Vendue comme reproductrice, propriété non transférée
- 203 Morte, maladie
- 204 Morte, blessure ou accident
- 205 Morte, vêlage difficile
- 206 Morte, trop âgée
- 207 Morte, autre raison
- 208 Retranchée, performance du veau/productivité
- 209 Retranchée, problèmes d'onglons et de jarrets
- 210 Retranchée, mauvais caractère
- 211 Retranchée, problèmes du pis et des trayons
- 212 Retranchée, vêlage difficile
- 213 Retranchée, trop âgée
- 214 Retranchée, ouverte ou avortement spontané
- 215 Retranchée, blessure ou accident
- 216 Retranchée, maladie
- 217 Retranchée, prolapse de l'utérus
- 218 Retranchée, veau mort pour raison autre que vêlage difficile
- 219 Retranchée, cancer de l'oeil
- 220 Retranchée, couleur de la robe
- 221 Retranchée, autres raisons

Avis important: Toutes les données de performance des femelles actives dans le troupeau doivent nous parvenir aux dates demandées par l'Association.